



Convocation au jaf , besoin d aide

Par **wismerhill**, le **18/11/2009** à **21:17**

Bonjour,

Je viens de recevoir une convocation, je suis un peu perdu j ai besoin de renseignements. J'expose mon problème. Le père de mes filles fin aout 2009,m' envoi une lettre avec Ar m'indicant qu'il a déménagé et qu'il ne peut pas faire le trajet et payer la pension de ses deux filles et qu'il a déposé un dossier au jaf. A partir de septembre il suspend tous versement. Il est venu prendre nos enfants à mon domicile tout les 15 jours et la moitié des vacances comme prévu. De là, ne voyant aucune convocation venir, je contact le jaf par téléphone afin de demander si un dossier en son nom a été déposé. On m'indique que non, je demande ce que je dois faire, l'on m'indique alors que la seule chose à faire est de déposer une plainte à la gendarmerie et que je peux aussi passer par un huissier... Je lui indique par lettre que je ne suis pas d'accord avec sa décision de suspendre la pension. Aucun signe de vie. je dépose alors plainte à la gendarmerie début novembre. C'était ce samedi... ce mercredi je reçois une lettre m'indicant que je suis convoquée au tribunal en janvier. Son avocate, indique qu'il a demissionné pour enménager chez sa nouvelle compagne et qu'il n'a plus aucun revenu. Sa compagne perçoit un salaire mais à 3 enfants à charge. aujourd'hui, il ne peut assumer un trajet de 400 kms tous les 15 jours. son avocat indique aussi que j'ai moi même refait ma vie et que je ne me trouve pas en difficulté financière comme mr X. (Il ne connaît pas du tout notre situation qui est peu confortable avec 800 euros net et mon ami en recherche d'emploi). Il indique aussi que je l'ai menacé de porter plainte pour délit d'abandon de famille (je lui ai rappelé la loi uniquement concernant le non paiement avant même de repasser devant le juge, lui rappelant que c'était un abandon de famille) Il sollicite la suppression de la pension alimentaire et le partage des frais de trajets.

Voilà donc l'affaire... je vais me défendre seule cette fois-ci, j'aimerais savoir ce que je peux mettre dans mon dossier de clair et précis afin de ne pas avoir à payer des décisions prises qui nuisent à ma famille.

merci d'avance.